



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2023-11

<u>Membres en exercice</u> :	16	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes,
<u>Absents</u> :	02	le Conseil municipal de la Commune de NEYDENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire.
<u>Pouvoirs</u> :	02	
<u>Présents</u> :	16	Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 15/03/2023 Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 15/03/2023
<u>Nombre de suffrages exprimés</u> :	16	

Présents : Carole VINCENT – Jean-Charles LAVERRIERE – Véronique VERGUET – Jean AMELINE – Sophie GIROD – Christophe DESBIOLLES – Bernard CHAUTEMPS – André VALLI – Michèle DUVAL – Jérôme DEMIET – Lionel VESIN – Eve ROUKINE – Alan SORRENTI – Jean-Pascal MEGEVAND

Absents ayant donné pouvoir : Levent BAYAT donne pouvoir à Carole VINCENT – Sophie MULLER-COWLEY donne pouvoir à Véronique VERGUET

Absents sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET

Délibération n°2023-11 : Demandes de subventions pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la décision de la Commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 29 mars 2021,
VU la délibération du Comité du Syane en date du 15 octobre 2020 fixant les montants et les modalités d'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets de rénovation énergétique lancé par le Syane,
VU l'instruction du 2 février 2021 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021,
VU l'appel à projets 2021 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatif au soutien des investissements des communes et des EPCI,
VU l'appel à projets FEDER 2023,
VU le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « fonds verts » 2023

CONSIDERANT la nécessité de rénover thermiquement et acoustiquement ainsi d'agrandir la salle polyvalente pour la vie de la commune et de ses habitants.

CONSIDERANT la nécessité de représenter le projet au Conseil municipal en raison de l'évolution de celui-ci (création d'une scène, de loges, d'un bar intérieur et extérieur...) et de l'évolution afférente du coût du projet depuis 2020.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant € HT	Financier	Montant €
AMO	122 553	DSIL 2021	102 000
Travaux	1 213 400	CD 74 – CDAS 2021	104 000
SPS	6 840	Conseil régional	50 000
Bureau de contrôle	2 500	Syane	70 185
Etude géotechnique	11 230	FEDER	519 000
DTA	900	Fonds verts	240 000
		Fonds propres de la Commune	272 238
TOTAL	1 357 423	TOTAL	1 357 423

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE, Premier adjoint au Maire en charge des Finances, des Ressources humaines et de l'Urbanisme,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

SOLLICITE le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre des fonds FEDER 2023 une subvention de 38% du montant des travaux HT.

SOLLICITE l'Etat au titre des Fonds verts 2023 une subvention de 18% du montant des travaux HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Fait et délibéré à NEYDENS, le 21 mars 2023



Le Maire,

Carole VINCENT



La secrétaire de séance,

Véronique VERGUET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.